

Conditions générales

Article 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'organisation de l'UNEC TROPHY, concours national créé par l'UNEC. L'UNEC TROPHY se déroulera en plusieurs étapes, chaque concurrent devant réaliser au moins un ou plusieurs concours au niveau régional ou départemental de son choix en participant à une ou plusieurs épreuves par concours, avant la finale nationale en cas de qualification.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux candidats à un concours UNEC TROPHY.

Article 2. Organisation générale

Article 2.1 Inscription et sélection

Les candidats s'inscrivent pour une ou plusieurs épreuves.

Les inscriptions se font en ligne via le site www.unec.fr.

Les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée sous réserve de la réception et de la validation du paiement.

Les inscriptions devront impérativement parvenir au plus tard sept (7) jours avant le début du concours.

Aucune réclamation ne sera admise, la décision du jury est sans appel.

Le candidat recevra un email de confirmation de la prise en charge de son inscription, avec les documents éventuels à renvoyer ainsi que les informations relatives au paiement nécessaire à la validation définitive de l'inscription.

Tout manquement au présent règlement de la part d'un candidat entrainera l'élimination systématique et sans appel de ce dernier.

Article 2.2 Participants

Le concours UNEC TROPHY est ouvert à tout le monde.

Tout candidat n'ayant pas de concours UNEC TROPHY organisé dans sa région peut concourir en s'inscrivant dans une autre région. En cas de victoire, le candidat représentera sa propre région en finale.









Sur la session en cours, si un compétiteur a déjà participé et gagné une compétition régionale, il pourra participer à une autre compétition régionale s'il le souhaite. Si le compétiteur gagne une nouvelle fois, il conservera sa qualification au national et c'est le second au classement du second concours qui sera qualifié pour le concours national.

Les participants mineurs ne seront admis qu'avec une autorisation parentale et un droit à l'image signé à renvoyer à l'adresse figurant sur l'email de confirmation de l'inscription, avec le paiement.

Article 2.3 Tarifs et remboursement

La participation financière pour 1 épreuve est de 20€, pour 2 épreuves de 30€ et de 40€ pour 3 épreuves et plus.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler une épreuve si le nombre de concurrents est insuffisant. Les frais d'inscription seront remboursés aux candidats le cas échéant.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats qui annulent leur participation.

Article 2.4 Frais de déplacement

Les frais de déplacement engagés dans le cadre de la participation au concours UNEC TROPHY restent à la charge des candidats.

Article 2.5 Calendrier et épreuves

La session de l'UNEC TROPHY se déroulera sur une période allant de 12 à 18 mois.

Toutes les informations relatives aux concours UNEC TROPHY ainsi que le calendrier prévisionnel des concours régionaux et départementaux seront mis à disposition sur le site de l'UNEC nationale.

Les épreuves du concours UNEC TROPHY seront les suivantes :

CREATIVE CUT & COLOR L'HOMME MODERNE CHIGNON MARIÉE ROMANTIQUE **FASHION WEEK**

Le détail de chaque épreuve figure en annexe des présentes conditions générales.

Article 2.6 Modèle et matériel utilisé

Toutes les épreuves seront à réaliser sur têtes malléables.









Une loge dédiée à la préparation des têtes sera mise à la disposition des participants en amont du concours.

Chaque épreuve possède un règlement incluant les caractéristiques spécifiques et un cahier des charges (ANNEXES JOINTES).

Un exemplaire de chaque règlement sera remis au candidat dans le dossier d'inscription.

Sauf autorisation particulière de l'organisateur du concours, l'usage du matériel de concours se fait sur les lieux du concours et est exclusivement réservé à l'activité du concours. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le candidat est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour le concours. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par l'organisateur. Le candidat doit signaler immédiatement toute anomalie du matériel à l'organisateur du concours.

Article 2.7 Horaires et accès au locaux du concours

Le concours UNEC TROPHY se déroulera en journée. Les horaires seront définis par l'organisateur du concours.

Les candidats doivent se conformer aux horaires fixés par l'organisateur. Le non-respect de ces horaires peut entraîner l'annulation de la participation au concours sans remboursement des frais d'inscription. Sauf circonstances exceptionnelles, les candidats ne peuvent s'absenter pendant les heures de concours.

Sauf autorisation expresse de l'organisateur du concours, le candidat ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de concours à d'autres fins que le concours
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

Article 2.8 Composition et rôle du jury

Le jury sera composé des membres élus de la commission Artistique /Concours UNEC Nationale. Le nombre de jurys devra être défini en amont du concours avec le président de la commission artistique de l'UNEC. En cas de nécessité d'autres jurys peuvent être nommés par les membres de la commission artistique pour jurifier le concours.

Les membres du jury ne devront pas être présents sur l'aire de concours pendant la durée de l'épreuve. Ils seront conviés aux notations lorsque les concurrents auront quitté l'aire de concours.









Un (1) président de jury sera nommé pour chaque épreuve. La composition du jury sera validée par le président de séance.

Le président de jury devra rappeler à l'ensemble des jurys la lecture du règlement, la confidentialité des notes et l'impartialité dans le cadre de l'organisation et du déroulement du concours.

Des commissaires seront présents sur le plateau durant les épreuves. Le nombre de commissaires devra être défini en amont du concours avec le président de la commission artistique de l'UNEC.

Les commissaires sont des personnes représentant la région ou le département accueillant ou pour certains venant d'autres régions ou départements, selon la configuration.

Les commissaires seront présents pendant le déroulement de chaque épreuve sur le plateau et auront pour mission de veiller à ce qu'il n'y ait aucune interaction entre le candidat et le public.

Pour mener à bien cette mission, les commissaires s'engagent à être impartiaux. Le Président du jury devra rappeler aux commissaires la lecture du règlement, la vigilance sur l'aire du concours, la vérification de la conformité des rajouts, extensions, crépons etc...

Article 2.9 Procédure de notation et classement

La note finale sera attribuée par l'ensemble des jurés. La notation sera réalisée en direct.

Aucune réclamation ne sera admise, la décision du jury est sans appel.

Les organisateurs, en accord avec le président de la commission artistique, récompensent les lauréats avec un trophée, une médaille, un diplôme et/ou lot de matériel et produits.

Dans le cas ou des candidats seraient membres de l'équipe de France de Coiffure, un classement différencié doit être réalisé. Dans cette hypothèse et pour chaque épreuve est réalisé :

- Un classement général par épreuve de tous les candidats ;
- Un classement général hors membres de l'Equipe de France de coiffure.

Article 2.10 Jury

Le jury délibère à huis clos.

Le président du jury doit être présent sur le plateau du début et jusqu'à la fin de la notation.









Le président du jury est seule habilité à prendre des photos des épreuves, sauf à déléguer cette fonction à un tiers non-membre des jurés, par écrit.

Le président de jury nomme un président des commissaires qui veillera à la bonne application du règlement. Le président de jury doit relire le règlement en présence des commissaires afin qu'ils aient toutes les informations pour mener à bien son rôle.

Les commissaires sont présents sur le plateau avant le début de l'épreuve et jusqu'à la fin de celle-ci.

Les commissaires peuvent attribuer 5 points de pénalité en cas de non-respect manifeste du règlement.

Toutes infractions au règlement seront pénalisées de 5 points dès lors que 2 commissaires au moins relèvent l'infraction. Les commissaires devront aviser le président de jury qui prendra la décision.

Le nombre de commissaires devra être défini en amont du concours avec le président de la commission artistique de l'UNEC.

Il est conseillé de modifier la composition des jurys et des commissaires d'une épreuve à l'autre.

Les jurés devront en prendre connaissance et s'engager à la respecter en tous points la charte du jury annexée à ce document (annexe 1).

Les membres de la commission artistique et concours sont de plein droit membres du jury.

Article 2.11 Organisation de la finale

La finale du concours UNEC TROPHY n'est pas soumise à inscription.

Les trois (3) premiers candidats lauréats de chaque épreuve du concours UNEC TROPHY régional ou départemental sont automatiquement sélectionnés pour le concours UNEC TROPHY national.

En cas de sélection, un bulletin de participation à la finale est transmis aux lauréats.

L'ensemble des épreuves de l'édition en cours sont proposées lors de la Finale. Les lauréats concourent à ou aux épreuve(s) où ils ont été classés sur le podium.

Les candidats finalistes s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable au concours UNEC TROPHY.

Les lauréats ne paient pas leur participation à la Finale, ils gagnent leur place.









Article 3. Assurance

Chaque candidat au concours UNEC TROPHY déclare être assuré civilement.

Article 4. Hygiène et sécurité

Article 4.1 Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux du concours
- de toute consigne imposée par l'organisateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à dispositions

Chaque candidat doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction du concours.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à une annulation de sa participation au concours.

Article 4.2 Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et, notamment, un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du concours.

Le candidat doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le candidat doit cesser toute épreuve du concours et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisateur du concours ou des services de secours. Tout candidat témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter l'organisateur du concours.

Article 4.3 Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux candidats de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans la salle du concours.









Article 4.4 Interdiction de fumer et de vapoter

Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les salles de concours et plus généralement dans l'enceinte du lieu du concours.

Article 4.5 Accident

Le candidat victime d'un accident survenu pendant le concours ou pendant le temps de trajet entre le lieu du concours et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident – avertit immédiatement l'organisateur du concours.

Le responsable du concours entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration afférente.

Article 5. Propriété intellectuelle

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photos prises lors des concours. Il leur sera demandé de signer un document de décharge au droit à l'image avant les concours. L'UNEC se réserve le droit d'interdire la diffusion d'une photographie qui porterait préjudice à son image.

Les participants mineurs ne peuvent autoriser l'organisateur à utiliser les photos prises lors des concours qu'avec une autorisation parentale.

Article 6. Respect des conditions générales

Article 6.1 Comportement et tenue

Il est demandé à tout candidat d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des épreuves du concours.

Toute personne perturbant le déroulement de la manifestation sera exclue.

Le candidat est invité à se présenter au concours en tenue vestimentaire correcte.

Article 6.2 Exclusion

Tout manquement du candidat à l'une des prescriptions des conditions générales pourra faire l'objet d'une annulation de sa participation au concours sans remboursement des frais d'inscription réglés.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.









CREATIVE CUT&COLOR

Ce concours est ouvert à tous.

Cette épreuve sera réalisée sur tête malléable féminine. Toutes têtes malléables qui ne respectent pas le cahier des charges techniques suivant sera disqualifié :

Cheveux: 100% naturel ou 100% yack

Densité: 230 cheveux / cm2

Implantation : 90° de la zone frontale à la nuque

Longueur des cheveux : 30 à 35 cm

Couleur des cheveux : châtain, blonde ou blanche

60minutes + 5 minutes pour l'habillage du buste Durée de l'épreuve :

Les concurrents arrivent avec leur tête à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure (cheveux secs ou mouillés).

Cette épreuve a pour but de laisser libre cours à la créativité de chaque candidat. Le candidat pourra travailler sur une base de mood board afin de pouvoir préparer et anticiper son projet. Les inspirations pourront se trouver dans différents éléments : la nature, l'architecture, la mode, les stylistes. Inspirez-vous d'autres créateurs pour en devenir un vous-même! Faites de cette chevelure une œuvre d'art.

La chevelure devra être colorée avant le début de l'épreuve. Le jour de la compétition le candidat devra uniquement réaliser une coupe et un styling pour mettre en valeur sa création de coloration. La transformation de la coupe devra être d'au moins 5 centimètres.

Toutes les longueurs sont autorisées, tous les coiffages sont autorisés, toutes les couleurs sont autorisées. Le style attendu doit refléter la mode actuelle et l'image des magazines de mode.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'espace de compétition).

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- avant/après transformation Coupe et Styling,
- > l'originalité,
- > la modernité.





















L'HOMME MODERNE

Ce concours est ouvert à tous.

Cette épreuve sera réalisée sur tête malléable homme avec barbe uniquement. Toutes têtes malléables qui ne respectent pas le cahier des charges techniques suivant sera disqualifié :

Cheveux: 100% naturel Densité: 260 cheveux / cm2

Implantation : 60° de la zone frontale à la nuque

Longueur des cheveux : 20 à 30 cm Longueur de la barbe : 20 à 30 cm Couleur des cheveux : châtain

45 minutes + 5 minutes pour l'habillage du buste Durée de l'épreuve :

Les concurrents arrivent avec leur tête à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure (cheveux secs ou mouillés).

Cette épreuve a pour but de laisser libre cours à la créativité de chaque candidat. Le candidat pourra travailler sur une base de mood board afin de pouvoir préparer et anticiper son projet.

La chevelure pourra être colorée avant le début de l'épreuve.

L'idée est d'apporter une coupe homme travailler avec un coiffage mettant en valeur la coupe ! La coupe pourra être longue ou courte.

Les dégradés américains sont autorisés, tous les outils de coupe sont autorisés, tous les produits de coiffage sont autorisés.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

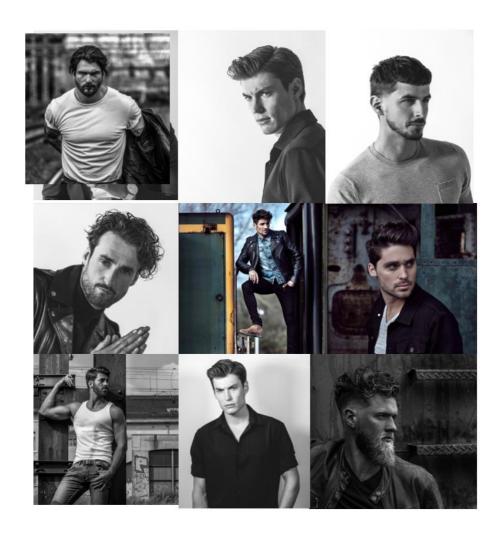
- > la créativité,
- > l'originalité,
- ➤ la modernité.





















CHIGNON MARIÉ ROMANTIQUE

Ce concours est ouvert à tous.

Cette épreuve sera réalisée sur tête malléable féminine. Toutes têtes malléables qui ne respectent pas le cahier des charges techniques suivant sera disqualifié :

Cheveux: 100% naturel

Densité: 250 à 290 cheveux / cm2

Implantation : 90° de la zone frontale à la nuque

Longueur des cheveux : 50 cm Couleur des cheveux : blond foncé

Durée de l'épreuve : 60 minutes + 5 minutes pour l'habillage du buste

Les concurrents arrivent avec leur tête à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure.

Cette épreuve a pour but de laisser libre cours à la créativité de chaque candidat. Le candidat pourra travailler sur une base de mood board afin de pouvoir préparer et anticiper son projet.

La chevelure pourra être colorée avant le début de l'épreuve.

L'idée principale de cette épreuve est de créer un chignon romantique et sophistiqué pour un mariage. Un style élégant est attendu pour cette épreuve. La coiffure devra intégrer des aigrettes et/ou des éléments très travaillés ou très lisses.

La coiffure pourra être haute ou basse, avec des parties détachées.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- la créativité,
- > la propreté,
- ➤ la modernité.













Avec le soulien de .









FASHION WEEK

Ce concours est ouvert à tous.

Cette épreuve sera réalisée sur tête malléable femme. Toutes têtes malléables qui ne respectent pas le cahier des charges techniques suivant sera disqualifié:

Cheveux: 100% naturel

Densité: 250 à 290 cheveux / cm2

Implantation : 90° de la zone frontale à la nuque

Longueur des cheveux : 50 cm Couleur des cheveux : blond foncé

60 minutes + 5 minutes pour l'habillage du buste Durée de l'épreuve :

Les concurrents arrivent avec leur tête à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure.

Cette épreuve a pour but de laisser libre cours à la créativité de chaque candidat. Le candidat pourra travailler sur une base de mood board afin de pouvoir préparer et anticiper son projet.

La chevelure devra être colorée avec une technique de balayage avant l'épreuve.

L'idée principale de cette épreuve est de pouvoir développer ses compétences de mise en valeur d'un travail technique. Le candidat devra imaginer la coiffure phare du prochain tapis rouge. La coiffure se vaudra d'être créative, novatrice, élégante et couture.

Le coiffage pourra s'inspirer des coiffages présents sur les réseaux sociaux mais aussi dans les magazines de mode. La coiffure pourra être attachée ou détachée, selon les goûts et les envies.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- > la créativité,
- > la propreté,
- ➤ la modernité.









